

Critères d'admissibilité et documents à apporter

Critères d'admissibilité:

Une personne seule	35 000\$
Un couple	45 000\$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500\$
Un adulte et un enfant	45 000\$
Revenus de placements maximum	1 000\$

Non admissibles:

Personnes décédées, en faillite, ayant des gains ou des pertes en capital, ayant un revenu de travail indépendant ou de location et les personnes ayant des dépenses d'emploi.

Documents à apporter:

- Pension de vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Régie des rentes
- Relevé 31 ou taxes municipales
- Reçus pour frais médicaux
- Reçus de la popote, entretien ménager ou tout autre service professionnel reçu
- Frais de dentiste, lunettes, etc.
- Reçus de dons de charité
- Autres documents

418 827-8780

associationbenevolecb.com

Service offert par:



Association Bénévole

Côte-de-Beaupré

Pour le mieux-être des aînés!

En collaboration avec:



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT
PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988

REVENU
QUÉBEC

